
Formation professionnelle initiale: ordonnances en consultation

Assistant/e en traitement de surface AFP

Délai de la consultation: 30 avril 2009

Informations de l'OFFT:

Cette formation est appelée à remplacer le règlement existant du 28 décembre 1990 concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage de zingueur/euse (actuellement 3 ans) ainsi que le programme d'enseignement professionnel afférent, conduisant à un CFC. Par l'introduction des domaines spécifiques complémentaires «électroplastie» et «oxydation anodique de l'aluminium», en plus du domaine «zingage à chaud», cette nouvelle formation a pour objectif d'élargir le profil de la profession.

Le profil et la dénomination de la profession ont été refondus, le but étant de donner aux jeunes les moyens de répondre aux défis qui se poseront dans le monde du travail non seulement à court terme, mais aussi à moyen et à long terme. Ce faisant, il s'est avéré que la durée de la formation pouvait être réduite de trois à deux ans en raison des mutations technologiques.

Selon l'Office fédéral de la statistique, 4 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en 2007 pour la profession de zingueur/euse. L'élargissement du profil de la profession, dans le domaine pratique, par l'introduction des domaines spécifiques complémentaires «électroplastie» et «oxydation anodique de l'aluminium» vise à intégrer les formations élémentaires actuelles dans ce secteur professionnel.

Pour en savoir plus

Organisation du monde du travail responsable:

Fondation suisse pour les traitements de surface FSTS

Peter Nuspliger, gérant

Bundesgasse 16

Postfach 7426

3001 Berne

Tél. 031 311 24 74

info@sso-fsts.ch

www.sso-fsts.ch

Swissdoc

Zingueur/euse (CFC)

0.580.6.0

Constructeur/trice d'éléments en béton préfabriqués CFC

Délai de la consultation: 30 avril 2009

Informations de l'OFFT:

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, l'organisation du monde du travail (Ortra) Association pour les produits suisses en béton (SwissBeton) a remanié sa formation initiale et offre aux jeunes, comme par le passé, une formation professionnelle initiale de 3 ans. Cette formation est appelée à

Source: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

© Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO

www.csfo.ch | info-docu@csfo.ch

Février 2009

remplacer le règlement existant du 19 décembre 2000 concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage de constructeur/trice d'éléments préfabriqués ainsi que le programme d'enseignement professionnel correspondant.

Les progrès techniques, les besoins actuels du marché et les répercussions sur l'évolution des entreprises ont modifié les exigences posées au personnel. Les processus interdisciplinaires qui régissent l'ensemble des modes de production exigent des connaissances approfondies dans le domaine de la construction d'éléments en béton préfabriqués. La formation initiale doit donc dispenser un enseignement approfondi des processus et des prestations afin de pouvoir répondre aux défis qui se poseront à moyen et à long terme.

Pour en savoir plus

Organisation du monde de travail responsable:

SwissBeton

Kapellenstrasse 7

3011 Berne

Tél. 031 372 22 23

info@swissbseton.ch

www.swissbeton.ch

Swissdoc

Constructeur/trice d'éléments préfabriqués (CFC)

0.110.3.0

Electroplaste CFC

Délai de la consultation: 30 avril 2009

Informations de l'OFFT:

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, l'organisation du monde du travail (Ortra) Fondation suisse pour les traitements de surface (FSTS) a remanié sa formation initiale et offre aux jeunes une formation professionnelle initiale de 3 ans. Cette formation est appelée à remplacer le règlement existant du 28 décembre 1990 concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage d'électroplaste (actuellement 4 ans) ainsi que le programme d'enseignement professionnel correspondant.

Les progrès techniques, les besoins actuels du marché et les répercussions sur l'évolution des entreprises ont modifié les exigences posées au personnel. Les processus interdisciplinaires qui régissent l'ensemble des modes de production exigent des connaissances approfondies dans le domaine des traitements de surfaces. La formation initiale doit donc dispenser un enseignement approfondi des processus et des prestations afin de pouvoir répondre aux défis qui se poseront à moyen et à long terme.

Le profil de la profession a été refondu, le but étant de donner aux jeunes les moyens de répondre aux défis qui se poseront dans le monde du travail non seulement à court terme, mais aussi à moyen et à long terme. Ce faisant, il s'est avéré que la durée de la formation pouvait être réduite de quatre à trois ans en raison de l'introduction de la formation complémentaire sanctionnée par une attestation et du désenchevêtrement des objectifs de formation qui en découle.

Pour en savoir plus

Organisation du monde du travail responsable:

Fondation suisse pour les traitements de surface FSTS

Peter Nuspliger, gérant

Bundesgasse 16

Postfach 7426

Source: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

© Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO

www.csfo.ch | info-docu@csfo.ch

Février 2009

3001 Berne
Tél. 031 311 24 74
info@ssso-fsts.ch
www.sso-fsts.ch

Swissdoc

Electroplaste (CFC)

0.580.9.0

Opérateur/trice de sciage d'édifice CFC

Délai de la consultation: 30 avril 2009

Informations de l'OFFT:

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, l'organisation du monde du travail (Ortra) Association Suisse des Entreprises de Forage et de Sciage du béton (ASFS) a remanié sa formation initiale et offre aux jeunes, comme par le passé, une formation professionnelle initiale de 3 ans. Cette formation est appelée à remplacer le règlement provisoire actuel du 20 avril 2001 concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage d'opérateur/trice de sciage d'édifice ainsi que le programme d'enseignement professionnel correspondant.

Les progrès techniques, les besoins actuels du marché et les répercussions sur l'évolution des entreprises ont modifié les exigences posées au personnel. Les processus interdisciplinaires qui régissent l'ensemble des modes de production exigent des connaissances approfondies dans le domaine du sciage d'édifice. La formation initiale doit donc dispenser un enseignement approfondi des processus et des prestations afin de pouvoir répondre aux défis qui se poseront à moyen et à long terme.

Pour en savoir plus

Organisation du monde de travail responsable:

SwissBeton
Kapellenstrasse 7
3011 Berne
Tél. 031 372 22 23
info@swissbseton.ch
www.swissbeton.ch

Swissdoc

Opérateur/trice de sciage d'édifice (CFC)

0.430.34.0

Serrurier/ière sur véhicules CFC

Délai de la consultation: 15 avril 2009

Informations de l'OFFT:

Après l'entrée en vigueur en 2006 des ordonnances concernant les formations de carrossier/ière-tôlier/ière CFC et de carrossier/ière-peintre CFC, la branche de la carrosserie a également remanié sa troisième profession. Cette branche offre désormais la possibilité aux jeunes de se former aux trois professions dans des conditions comparables en suivant une formation initiale sur 4 ans. Cet aménagement répond notamment à un fort besoin des entreprises mixtes.

Les exigences croissantes concernant la technique des véhicules, les nouveaux matériaux, les techniques d'assemblage et le travail des métaux supposent un savoir-faire supplémentaire de la part des professionnels. La maîtrise des diverses commandes électriques, électroniques et hydrauliques est une compétence à acquérir qui vient compléter la formation actuelle.

Source: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

© Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO

www.csfo.ch | info-docu@csfo.ch

Février 2009

Selon l'Office fédéral de la statistique, 213 personnes, dont seulement deux femmes, se forment actuellement à la profession de serrurier/ière sur véhicules dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. On ne compte, parmi ces 213 personnes, que 7 Romands et un Tessinois. Cette formation professionnelle concerne donc surtout la Suisse alémanique.

En général, les personnes en formation travaillent dans des entreprises bien structurées de taille moyenne. Dans les régions où le nombre de personnes en formation est insuffisant, les futurs serruriers/ières sur véhicules suivent certains cours avec les carrossiers/ières-tôliers/ières.

La dénomination de la profession ne change pas: serrurier/ière sur véhicules. La formation professionnelle initiale dure 4 ans comme c'était le cas jusqu'à présent.

Les responsables de la réforme sont l'Union suisse des carrossiers (USIC) et la Fédération des carrossiers romands (FCR).

Pour en savoir plus

Organisation du monde de travail responsable:

Union suisse des carrossiers (VSCI)

«Molli-Park»

Strengelbacherstrasse 2a

4800 Zofingen

Tél. 062 745 90 80

vsci@vsci.ch

www.vsci.ch

Swissdoc

Serrurier/ière sur véhicules (CFC)

0.570.23.0

Les projets des ordonnances sur la formation professionnelle initiale et les plans de formation correspondants sont disponibles sur le site Internet de l'OFFT:

www.bbt.admin.ch > Thèmes > Formation professionnelle > Formation professionnelle initiale > Ordonnances en consultation
